

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
10.11.2017	10.11.2017	2017-2792

1. Intitulé du projet

CREATION D'UNE UNITE AGROALIMENTAIRE DE PRODUCTION DE SALADES COMPOSEES FRAICHES

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39.	Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une unité de production de salades composées fraîches d'une surface au plancher de 25 298 m².

le projet consiste en la création d'un bâtiment comprenant

- une zone de production pouvant abriter à terme jusqu'à 11 lignes (dont 6 en provenance du bâtiment 3U)
- des locaux de stockages des matières premières et des produits intermédiaires produits par les autres unités,
- des locaux de stockages d'emballages (cartons, barquettes, étuis,...)
- des installations techniques pour la cuisson (cuisson des féculents et cuisson vapeur), la production de froid.
- création d'un parking de 360 places et de voiries pour une surface globale de 8486 m²

Le projet ne nécessite aucune démolition.

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit d'anticiper la croissance rapide de la demande sur la gamme des salades.

Il s'agit dans un premier temps de transférer les lignes actuelles de préparation de salades existant sur l'unité 3U qui est saturée. La nouvelle unité intègre les prévisions de croissance : la place créée permettra d'implanter les lignes qui seront nécessaires au développement futur (gammes actuelles et prévision de nouvelles gammes de salades).

Aucune augmentation d'activité au delà des quantités autorisées par l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2005 n'est prévue.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Création d'une nouvelle unité agroalimentaire

- regroupement dans cette unité des lignes salades existant (6 au terme du projet)
- zone de cuisson des pâtes, riz et féculents,
- nouvelle installation de réfrigération (ammoniac, 800 kg), l'ammoniac est confiné dans la salle des machines,
- 1 chaufferie gaz,
- 1 zone déchets,
- 1 zone maintenance
- 2 locaux de charge,
- stockages divers
- des locaux sociaux et bureaux.

Les locaux techniques seront séparés des locaux d'exploitation par des murs coupe-feu 2 heures

Les travaux devraient s'échelonner sur 15 mois à compter d'avril 2018, pour une réception mi-2019.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Elaboration et assemblage de salades fraîches des différentes gammes :

- réception des matières premières (de l'extérieur ou des autres unités du site)
- cuisson des féculents et pâtes
- préparation et/ou assemblage des produits végétaux (salades, tomates, légumes), de produits animaux (jambon, fromage, oeufs..) et autres produits selon les recettes
- conditionnement
- expédition par navette vers l'entrepôt du site, qui assure la préparation des commandes et l'expédition vers les clients

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un porter à connaissance au titre des ICPE sera déposé en Préfecture en parallèle du dépôt de la demande de PC, au titre de l'article R181-46 du code de l'environnement.

Le projet n'affecte pas le classement ICPE du site (pas de changement de régime de classement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
surface globale de l'opération	59 450 m2
surface couverte existante	0 m2
surface couverte créée	25 298 m2
nombre de places de parking créées	360 places
surface parkings et voiries	8 486 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

ZI du Planty
85600 Saint Georges de Montaigu

Coordonnées géographiques¹

Long. 1° 17' 26" O Lat. 46° 57' 31" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'activité de transformation de produits d'origine végétale et animale a été autorisée au titre des Installations Classées par arrêté préfectoral du 19 juillet 2005.

Le niveau d'activité autorisé n'est pas dépassé.

Aucun seuil d'autorisation n'est franchi au terme du présent projet pour les installations techniques.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêt N°13-DDTM 85-163 du 09/04/2013 portant approbation des cartes de bruit des infrastructures routières et autoroutières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules dans le département de la Vendée (A83, N137, D753) Arrêté N°11-DDTM-824 du 19/12/2011 portant approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures routières relevant de l'état en Vendée. Secteur non concerné
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet en zone anciennement agricole, actuellement occupée par une prairie entretenue par fauche. Le sous sol peut contenir des traces d'arsenic, en lien avec la nature géologique du sous-sol (micaschistes).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de St Georges de Montalgu n'est pas incluse dans une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) définie par le décret 2003-869 du 11 septembre 2003.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain de l'extension projetée est positionné en dehors de toute zone NATURA 2000. La zone la plus proche correspond au lac de Grand Lieu, situé à 28 km. Ce site NATURA 2000 fait l'objet d'une ZSC et d'une ZPS sur sensiblement le même périmètre
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité nécessite l'utilisation de l'eau pour le process (cuisson) et les lavages. Le site est alimenté en eau par le réseau public qui dispose d'une capacité suffisante et d'un complément apporté par les 3 forages privés qui ont fait l'objet d'une autorisation préfectorale en 2017. Les eaux sont pompées l'aquifère de socle, alimenté par les eaux météoriques ou par drainage de l'aquifère des altérites.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les débits d'eau pompés resteront sous les niveaux autorisés, considérés sans impact sur la masse d'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais seront réutilisés sur place (merlon).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle est occupée par une prairie de fauche, contiguë à la zone déjà exploitée par SODEBO et au contact d'autres terres agricoles. Aucune continuité ne sera donc rompue.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terres sont classées en zone TAUE réservée à l'accueil d'activités économiques (dont industrielles) par le PLU de Saint-Georges de Montaigu. Un PLUi (intercommunal) est en cours de constitution sur le secteur : la vocation industrielle sera actée à cette occasion. La parcelle du projet est située dans l'enceinte industrielle depuis plusieurs années, maintenue en herbe et non exploitée par un agriculteur.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas PPRT sur la zone. Une canalisation enterrée de gaz génère des servitudes qui sont prises en considération lors de travaux. Le terrain d'assiette du projet n'est pas concerné.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité ne génère pas de risque sanitaire. Le projet ne comporte aucune tour aéroréfrigérante.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'accès au site est facilité par la création de la voie de contournement de Montaigu.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site effectue régulièrement des mesures de bruit en limite de propriété et au droit des tiers. La situation est conforme. Les équipements prévus sont peu bruyants et éloignés de tout tiers. Des nouvelles mesures seront effectuées après la mise en route.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets organiques sont stockés de façon à ne pas générer d'odeurs. Le traitement des effluents dans la station d'épuration du site ne génère pas d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage nocturne est indispensable pour l'activité et la sécurité des personnes. Cet éclairage est dirigé vers la bas et limité aux secteurs où il est strictement nécessaire.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions concernent l'installation au gaz naturel, peu polluant. La hauteur de cheminée assurera une bonne dispersion.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eaux pluviales : création d'un bassin de confinement, et régulation de 10 000 m³, avec un rejet régulé à 3 l/s/ha pour la pluie décennale.</p> <p>Rejet vers l'Egault puis la Maine (pas de changement)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eaux traitées : après traitement en STEP rejetées au milieu naturel le ruisseau l'Egault puis la Maine (pas de modification)</p> <p>Eaux sanitaires : vers le dispositif d'assainissement communal (pas de modification)</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets qui seront produits rejoindront les filières déjà en place.</p> <p>Les déchets sont pour la plus grande part des déchets non dangereux.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est à l'écart du patrimoine architectural et intégré en zone industrielle. Sodebo veille particulièrement à soigner les abords de ses unités par des aménagements paysagers de qualité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone concernée par le projet était en attente d'équipement et laissée en prairie avant sa mise en exploitation industrielle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'activité prévue est déjà pratiquée sur le site.

- prélèvements d'eau : sans impact sur la ressource
- émission aqueuses :
- x eaux pluviales: maîtrise des débits rejetés à un niveau inférieur à la situation actuelle
- x eaux usées : adaptation de ma filière de traitement, sans augmentation des flux de rejet
- bruit, air, déchets, lumière : faibles émissions et maîtrisées
- terres : pas de consommation de terres agricoles
- circulation : accès adaptés

pendant les travaux, il n'y aura pas de perturbation particulière (réutilisation sur place des déblais, gestion des eaux pluviales)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet peut être dispensé d'étude d'impact pour les raisons suivantes :

- concerne un site de production déjà en service, sans consommation de terres agricoles,
- ce site a fait l'objet d'une procédure complète relative aux Installations Classées en 2005; conduisant à la délivrance d'une autorisation préfectorale d'exploitation en date du 19/07/2005,
- le projet porte sur une réorganisation de l'activité, sans modification des équipements de process ni des équipements techniques et sans augmentation de la capacité de production, si ce n'est la progression habituelle de l'activité (diversification des formats des unités de vente) dans le cadre de l'autorisation ICPE.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à le,

Signature

